



2024

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Val-de-Ruz

vadec
Réseau de valorisation
des déchets - Arc jurassien



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et l'**application**

INFORMATION

Les informations complémentaires ou modifications sont publiées par le biais de la page communale dans le journal "Val-de-Ruz info", sur le site internet communal et via l'application mobile NEMO News.

GAZON ET BRANCHAGES

Dépôt gratuit à la Compostière du Val-de-Ruz. Le terreau issu des ramassages est à votre disposition gracieusement.
Pour toutes informations : 079 466 68 06, info@compostierevdr.ch ou www.compostiere.ch.

RÉCUPÉRATION D'OBJETS

Les personnes désirant donner une seconde vie aux objets dont ils se séparent sont priées de prendre contact avec les organisations comme : Centre Social Protestant (032 886 91 60) ; Emmaüs (032 968 42 02) ; Brocante DAD (079 323 20 00) ; De plus, une ressourcerie se trouve à la déchèterie de Dombresson.

SAPINS DE NOËL

Les sapins sont repris dans les déchèteries. Afin de pouvoir vous en débarrasser facilement, nous vous conseillons d'utiliser le sac compostable en vente dans les commerces. Il vous permettra d'y envelopper votre sapin et de le transporter plus facilement.

TRI À LA SOURCE

Profitez de vos achats pour **ramener dans le(s) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
Choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc.).
Autant que possible, **laissez sur place les emballages** de vos achats.

Contact et infos

Commune de Val-de-Ruz
Administration des travaux publics
Rue de l'Épervier 4
2053 - Cernier
032 886 56 35
tp.val-de-ruz@ne.ch
www.val-de-ruz.ch

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)





Tournées de ramassage des déchets ménagers et verts

Le ramassage débute à 07h00

Localités	Jours de collecte	
	Déchets ménagers	Déchets verts (18.03 – 22.11)
Boudevilliers	Lundi	Mardi
Cernier	Mardi	Jeudi
Chézar-Saint-Martin	Lundi	Vendredi
Coffrane	Jeudi	Mercredi
Dombresson	Mercredi	Mardi
Engollon	Mardi	Mercredi
Fenin-Vilars-Saules	Mardi	Mercredi
Fontainemelon	Jeudi	Lundi
Fontaines	Mercredi	Vendredi
Les Geneveys-sur-Coffrane	Jeudi	Mercredi
Les Hauts-Geneveys	Mercredi	Lundi
Le Pâquier	Mercredi	Mercredi
Montmollin	Lundi	Mercredi
Savagnier	Mardi	Mercredi
Villiers	Mercredi	Mercredi
Montagne de Cernier La Vue-des-Alpes Tête-de-Ran	Jeudi	Déchèteries ou Compostière

Déchets ménagers - tournées modifiées

- 25.12.2023 : Noël, remplacé par le 27.12.2023
- 26.12.2023 : Saint Etienne, remplacé par le 28.12.2023
- 01.01.2024 : Nouvel an, remplacé par le 03.01.2024
- 02.01.2024 : remplacé par le 04.01.2024
- 01.04.2024 : Lundi de Pâques, remplacé par le 02.04.2024
- 01.05.2024 : Fête du travail, remplacée par le 30.04.2024
- 09.05.2024 : Ascension, remplacée par le 08.05.2024
- 20.05.2024 : Lundi de Pentecôte, remplacé par le 21.05.2024
- 01.08.2024 : Fête nationale, remplacée par le 31.07.2024
- 16.09.2024 : Jeûne Fédéral, remplacé par le 17.09.2024
- 25.12.2024 : Noël, remplacé par le 24.12.2024
- 01.01.2025 : Nouvel an, remplacé par le 31.12.2024
- 02.01.2025 : remplacé par le 03.01.2025

Déchets verts - tournées supprimées

Les tournées tombant sur un jour férié ne sont pas remplacées.
ATTENTION : le ramassage porte-à-porte des déchets verts débute le 18 mars et se termine le 22 novembre 2024. En dehors de ces dates, les déchets de jardin sont à amener à la Compostière du Val-de-Ruz à Boudevilliers et les déchets compostables de cuisine aux déchèteries.

Collecte des déchets spéciaux des ménages

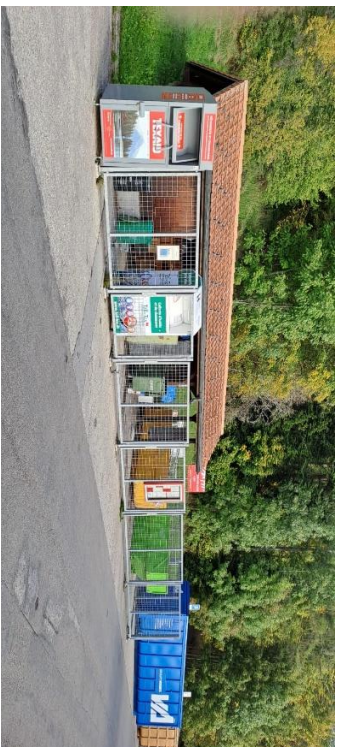
La collecte des déchets spéciaux des ménages se tient à la déchèterie de Dombresson, chemin du Ruz Chasseran. Elle a lieu **le premier samedi de chaque mois** de 09h00 à 11h45.



Liste des déchèteries et écopoints de la Commune de Val-de-Ruz

Horaires des déchèteries	
Cernier	MA 10h00 à 11h45 JE 17h00 à 19h00 SA 09h00 à 11h45
Guillaume Farel (salle polyvalente)	SA 09h00 à 11h45
Chézard-Saint-Martin	LU 10h00 à 11h45 ME 17h00 à 19h00 SA 09h00 à 11h45
Champs-Robert 1	SA 09h00 à 11h45
Dombresson	MA 17h00 à 19h00 JE 10h00 à 11h45 SA 09h00 à 11h45
Ruz Chasseran	SA 09h00 à 11h45
Fontainemelon	LU 17h00 à 19h00 ME 10h00 à 11h45 SA 09h00 à 11h45
Côte (cimetière)	SA 09h00 à 11h45
Les Geneveys-sur-Coffrane	LU 10h00 à 11h45 ME 17h00 à 19h00 SA 09h00 à 11h45
Rinche 8	SA 09h00 à 11h45
Savagnier	LU 17h00 à 19h00 ME 10h00 à 11h45 SA 09h00 à 11h45
Forgerons 8a	SA 09h00 à 11h45

Les déchèteries sont fermées les jours fériés. Aucune ouverture supplémentaire n'est prévue en remplacement.



Écopoints	
Horaires : 07h00 – 20h00, dimanches et jours fériés interdits	
Boudévilliers	Hangar communal – Boulet 1
Cernier	Bois Noir / Crêt Tête-de-Ran / Guillaume Farel (salle polyvalente)
Chézard-Saint-Martin	Champs-Robert 1
Coffrane	La Dîme (collège)
Dombresson	Ruz Chasseran
Engollon	Église (rue)
Fenin-Vilars-Saules	En dessous du collège de Vilars
Fontainemelon	Côte (cimetière)
Fontaines	Rue de l'Industrie (à côté du TCS)
Les Geneveys-sur-Coffrane	Chs-L'Eplattenier (passage à niveau) Rinche 8
Les Hauts-Genèveys	Place des Gollières (parking)
Le Pâquier	Centre du Village 45
Montmollin	Puits (devant l'école)
Savagnier	Forgerons 8a
Villiers	Route de Clémessin (en face du 6a)
Montagne de Cernier	
Tête-de-Ran	Place des Gollières (parking)
La Vue-des-Alpes	

Bennes à verre uniquement	
Horaires : 07h00 – 20h00, dimanches et jours fériés interdits	
Cernier	Comble-Emine (dessous Denner)
Montmollin	Cerisiers (en face du restaurant)
La Vue-des-Alpes	Parking



Comment bien trier ?



Ordures ménagères SacNEVa
 Tout déchet ménager pour lequel il n'existe pas de collecte spécifique est à mettre dans un sac poubelle officiel et à déposer en bordure des voies ou dans des conteneurs le jour de la collecte

Verre
 Aux écopoints

Cendres de bois
Interdit dans les déchèteries
 Dans un sac poubelle officiel
ATTENTION! Les cendres peuvent contenir des braises chaudes plusieurs jours

Déchets compostables ménagers
 Lors de la tournée des déchets verts porte-à-porte, du 18 mars au 22 novembre 2024
 Dans les déchèteries pendant la pause hivernale uniquement

Bois
 Aux déchèteries ou dans un centre de tri reconnu par l'Etat

Dépouilles d'animaux
 À Montmolin au Centre collecteur (032 731 12 85) ou à Cremadog (032 731 20 30)

Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
 Les restes de repas cuits (sauf : viande, poisson, os) peuvent être mis avec les déchets compostables

Aluminium et boîtes de conserve
 Aux écopoints, propre et sans étiquette

PET
 Aux points de vente ou aux déchèteries, à écraser avant dépôt

Médicaments
 Aux pharmacies

Papier et carton
 Aux déchèteries
 Aux écopoints

Aérosols
 Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion)
 Métal ou aluminium dans la benne prévue à cet effet ou si autres matériaux, dans un sac poubelle officiel.

Capsules Nespresso (aluminium)
 Capsules de café uniquement aux points de vente ou aux déchèteries

Déchets spéciaux des ménages
 Aux points de vente
 De 09h00 à 11h45 le premier samedi du mois à la déchèterie de Dombresson

Déchets encombrants combustibles
 Déchèteries : tous gros objets n'entrant pas dans un sac poubelle officiel (gros plastique - meuble - bois - etc.) ou dans un centre de tri reconnu par l'Etat
 Max 1m3 par apport et par jour

Berlingots / Briques à boissons
 Dans les sacs poubelle officiels avec les ordures ménagères

Appareils électriques et électroniques
 Aux points de vente, aux déchèteries ou dans un centre de tri reconnu par l'Etat

Cartouches d'encre pour imprimantes
 Aux points de vente

Ferraille (objets métalliques)
 Aux déchèteries ou dans un centre de tri reconnu par l'Etat

Huiles minérales et végétales
 Aux déchèteries, ne pas mélanger les deux types d'huiles

Piles et accumulateurs
 Aux points de vente ou aux déchèteries

CD
 Aux points de vente

Flacons en plastique avec bouchon
 Flacons avec bouchons aux déchèteries ou aux points de vente
 Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer dans un sac poubelle officiel

Textiles et chaussures
 Lors des collectes de textiles
 Aux écopoints ou aux déchèteries, les habits doivent être mis dans des sacs

Tubes lumineux (néon) / LED
 Aux points de vente ou aux déchèteries

Plastiques agricoles
À vos frais chez Vadec SA, Colombier ou La Chaux-de-Fonds (032 889 36 30)

Sagex
 Sagex encombrants aux déchèteries
 Petits sagex dans les sacs poubelle officiels

Déchets inertes (petites quantités)
 Aux déchèteries - jusqu'à 0,5 m3 ou dans un centre de tri reconnu par l'Etat

Pneus
 Aux points de vente, Carrière du Bois-Rond à Corcelles (032 730 14 00).

Batteries d'autos
 Dans les garages ou dans un centre de tri reconnu par l'Etat (Carrière du Bois-Rond à Corcelles ou Les Foulets à La Chaux-de-Fonds)

Écopoints communaux

L'accès aux écopoints est autorisé du lundi au samedi, de 07h00 à 20h00.

Il est interdit les dimanches et jours fériés.

Merci de respecter la tranquillité du quartier (moteur et musique éteints, éviter les claquements de porte) lors du dépôt des déchets.



Pour les cartons de grande taille, des compacteurs sont à dispositions aux déchèteries de Cernier et Dombresson.

Il est également possible de les glisser dans les grandes bennes situées à : Fontainemelon, Les Geneveys-sur-Coffrane, Savagnier.

Lorsque les bennes sont pleines, les déchets doivent être repris ou acheminés vers un autre écopoint. Tout déchet laissé devant les bennes peut donner lieu à une dénonciation auprès du Ministère public.

Littering - Déjections canines

Afin de maintenir la propreté et l'hygiène publiques, tout détenteur de chien a l'obligation de ramasser les déjections de son animal et ce, en tous lieux. Pour ce faire, la Commune met à disposition des sacs à crottes ainsi que des robidogs dans différents endroits à l'intérieur et à l'extérieur des villages. Merci de bien vouloir les utiliser.

Les champs sont le garde-manger du bétail. Les crottes sont nocives, leur ramassage est indispensable.

Ne pas ramasser les déjections de son chien constitue une infraction à l'article 11 de la Loi sur la taxe et la police des chiens (LTPC) du 11 février 1997. Un détenteur ne respectant pas cette disposition peut donc être amendé selon l'article 13 de la même loi.

Mon humain
est propre et bien élevé.





BIODÉCHETS

Pour être valorisés, les déchets compostables doivent être exempts de tout corps étranger. **En effet, ce qui est ramassé lors des tournées est ensuite transformé en compost, qui peut être utilisé huit mois plus tard par les citoyens afin de nourrir les jardins.** Les déchets non conformes sont laissés sur place lors des tournées.

Règles à suivre :

- le compostage individuel est à privilégier ;
- les déchets en vrac ne sont pas collectés ;
- les déchets doivent être mis dans des conteneurs verts sur roues de minimum 120 litres identifiés par un V ou dans des seaux pour les déchets de cuisine ;
- sont tolérés au **maximum deux seaux ou bidons** de 20 litres ;
- pour des raisons d'hygiène, n'oubliez pas de nettoyer régulièrement vos conteneurs ;
- les ballots de branches doivent être attachés, avoir un diamètre maximum de 60 cm, une longueur d'un mètre au plus et un poids n'excédant pas 20 kg ;
- la quantité maximale de déchets verts par ménage et par semaine est limitée à 500 litres ;
- **les sacs et les corbeilles sont interdits ;**
- aucun corps étranger n'est accepté – plastiques, cailloux, clous, etc. ;
- les litières pour chats, **même celles biodégradables**, ainsi que les sacs à crottes de chien ne sont pas acceptés, idem à la Compostière ;
- les cendres sont interdites ;
- à l'intérieur des conteneurs les **sacs compostables** sont tolérés, les sacs biodégradables sont interdits. **En effet, le biodégradable met plusieurs années avant de se dégrader tandis que le compostable se dégrade en moins de trois mois.**

Les conteneurs souffrent parfois des diverses saisons et se fragilisent avec les années. Pensez donc à les renouveler. Les conteneurs en mauvais état ou non conformes ne sont pas pris en charge.

Les conteneurs à déchets verts peuvent être déposés la veille du ramassage en bordure de route, mais ils doivent ensuite être **repris par leur propriétaire le jour même**. En aucun cas il n'est autorisé de les laisser sur le domaine public plus longtemps. En cas de problèmes ou d'accidents, la responsabilité incombe à leur propriétaire.

Les habitants de la Commune doivent déposer les grandes quantités de gazon ou de branchages à la Compostière du Val-de-Ruz. Un pesage est effectué à l'entrée et à la sortie ; cette prestation est gratuite.

